

BASSE TENSION

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-E-B1S	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.11600	0.12528
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-E-B1D	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.13250	0.14310
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.07000	0.07560

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Simple tarif	E-A-B1S	Redevance fixe	CHF/mois	6.00	6.48
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.09750	0.10530
		Heures creuses (HC)			
Double tarif	E-A-B1D	Redevance fixe	CHF/mois	10.00	10.80
		Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.11040	0.11923
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.05010	0.05411

- Basse tension** Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont inférieurs à 40 ampères
- Double tarif** Sur demande
- Périodes tarifaires** HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
- Raccordement provisoire BT** La consommation est facturée au tarif B1S

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00350	0.00378
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communales	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHFw/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communales	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

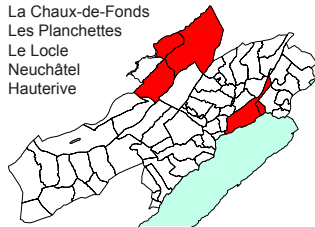
* prix arrondis à titre indicatif

- Frais de déménagement** Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dès le 1er janvier 2012, le prix de vente moyen de l'électricité fournie par VITEOS baisse de 3.4 %. Cette baisse s'explique par la diminution de 7.0% des coûts d'acheminement alors que les prix de l'énergie électrique restent stables.

Les PCP fédérales de 0.45 cts/kWh se composent de 2 parties: RPC de 0.35 cts/kWh et d'une nouvelle redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons de 0.10 cts/kWh. En l'état actuel de nos connaissances, les PCP communales ne subissent aucune modification; les Autorités cantonales traitent actuellement cette question.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2012**BASSE TENSION (avec mesure de puissance)****ENERGIE ELECTRIQUE**

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08600	0.09288	0.11350	0.12258
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.05050	0.05454	0.06600	0.07128
		Puissance	CHF/kW/mois	1.10	1.19	1.80	1.94
Tarif B	E-E-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07250	0.07830	0.10000	0.10800
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04250	0.04590	0.05750	0.06210
		Puissance	CHF/kW/mois	4.10	4.43	5.70	6.16

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B	Redevance fixe		CHF/mois	25.00	27.00
	Redevance fixe (avec courbe de charge)		CHF/mois	100.00	108.00
Tarif A	E-A-B2A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08030	0.08672
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04370	0.04720
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	4.41	4.76
Tarif B	E-A-B2B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.06730	0.07268
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.03630	0.03920
		Puissance min. 15 kW	CHF/kW/mois	7.35	7.94
Tarif A et B	Energie réactive (HP & HC)		CHF/kvarh	0.04000	0.04320

Basse tension (avec mesure de puissance) Tarif pour installations dont les fusibles avant-compteur sont supérieurs ou égaux à 40 ampères. Dans le cas où l'application du tarif B1 est plus favorable, ce tarif peut être appliqué à la demande du client

Tarif A ou B Le tarif le plus favorable est appliqué pour l'énergie électrique et pour l'acheminement

Puissance acheminée Une puissance minimale de 15 kW est facturée par mois

Energie réactive 0.329 kvarh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé

Périodes tarifaires HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Eté > 1^{er} avril au 30 septembre Hiver > 1^{er} octobre au 31 mars

Frais de déménagement Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

PCP

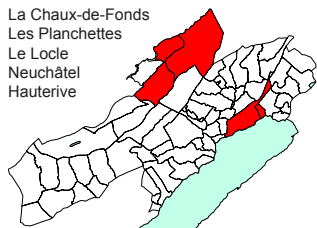
Prestations aux Collectivités Publiques				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00350	0.00378
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHFw/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dès le 1er janvier 2012, le prix de vente moyen de l'électricité fournie par VITEOS baisse de 3.4 %. Cette baisse s'explique par la diminution de 7.0% des coûts d'acheminement alors que les prix de l'énergie électrique restent stables.

Les PCP fédérales de 0.45 cts/kWh se composent de 2 parties: RPC de 0.35 cts/kWh et d'une nouvelle redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons de 0.10 cts/kWh. En l'état actuel de nos connaissances, les PCP communales ne subissent aucune modification; les Autorités cantonales traitent actuellement cette question.

Tarif dès le 1^{er} janvier 2012

MOYENNE TENSION 1

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A	E-E-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.08600	0.09288	0.11350	0.12258
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.05050	0.05454	0.06600	0.07128
		Puissance	CHF/kW/mois	1.10	1.19	1.80	1.94
Tarif B	E-E-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07250	0.07830	0.10000	0.10800
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04250	0.04590	0.05750	0.06210
		Puissance	CHF/kW/mois	4.10	4.43	5.70	6.16

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*
Tarif A et B		Redevance fixe	CHF/mois	100.00	108.00
Tarif A	E-A-M1A	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.04390	0.04741
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.02290	0.02473
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	3.40	3.67
Tarif B	E-A-M1B	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.03140	0.03391
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01640	0.01771
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.50	7.02
Tarif A et B		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVAh	0.04000	0.04320

Moyenne tension 1

Tarif pour une installation alimentée en moyenne tension dont le client est propriétaire de la station transformatrice MT/BT

Tarif A ou B

Le tarif le plus favorable est appliqué mensuellement pour l'énergie électrique et pour l'acheminement

Puissance acheminée

Une puissance minimale de 300 kW est facturée chaque mois

Energie réactive

0.329 kVAh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30

HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00

Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre - Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

PCP

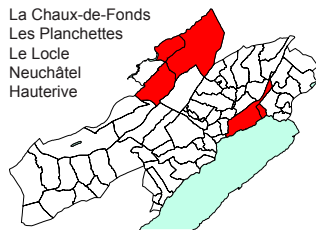
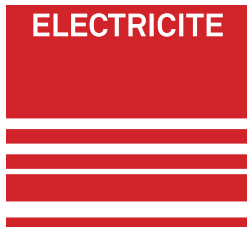
Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0 % incluse*	
Fédérales		Rétribution à prix coûtant (RPC)	CHF/kWh	0.00350	0.00378
		Protection des eaux et des poissons	CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communes	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHF/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communes	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dès le 1^{er} janvier 2012, le prix de vente moyen de l'électricité fournie par VITEOS baisse de 3.4 %. Cette baisse s'explique par la diminution de 7.0% des coûts d'acheminement alors que les prix de l'énergie électrique restent stables.

Les PCP fédérales de 0.45 cts/kWh se composent de 2 parties: RPC de 0.35 cts/kWh et d'une nouvelle redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons de 0.10 cts/kWh. En l'état actuel de nos connaissances, les PCP communales ne subissent aucune modification; les Autorités cantonales traitent actuellement cette question.



Tarif dès le 1^{er} janvier 2012

MOYENNE TENSION 2

ENERGIE ELECTRIQUE

Prix de l'énergie électrique				Eté		Hiver	
				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-E-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.07250	0.07830	0.10000	0.10800
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.04250	0.04590	0.05750	0.06210
	Puissance	CHF/kW/mois	4.10	4.43	5.70	6.16	

ACHEMINEMENT

Prix du transport national, y compris les services-système, ainsi que de la distribution suprarégionale et locale				TVA exclue	TVA 8.0% incluse*
Tarif	E-A-M2	Redevance fixe	CHF/mois	100.00	108.00
	E-A-M2	Heures pleines (HP)	CHF/kWh	0.02890	0.03121
		Heures creuses (HC)	CHF/kWh	0.01390	0.01501
		Puissance min. 300 kW	CHF/kW/mois	6.20	6.70
		Energie réactive (HP & HC)	CHF/kVArh	0.04000	0.04320

Moyenne tension 2

Ce tarif concerne un type d'installation qui n'est plus proposé aux nouveaux clients

Puissance acheminée

Une puissance minimum de 300 kW est facturée chaque mois

Energie réactive

0.329 kVArh par kWh acheminé (HP & HC) est admis. Cela correspond à un Cos φ de 0.95. Le surplus est facturé

Périodes tarifaires

HP > lu-ve de 07h00 à 23h00 > samedi de 07h00 à 13h30
 HC > lu-ve de 23h00 à 07h00 > samedi de 13h30 au lundi 07h00
 Tarif été > 1^{er} avril au 30 septembre
 Tarif hiver > 1^{er} octobre au 31 mars

Frais de déménagement

Un montant de CHF 30.- (TVA exclue) est perçu lors de chaque déménagement ou clôture d'abonnement

PCP

Prestations aux Collectivités Publiques			TVA exclue	TVA 8.0% incluse*	
Fédérales	Rétribution à prix coûtant (RPC)		CHF/kWh	0.00350	0.00378
	Protection des eaux et des poissons		CHF/kWh	0.00100	0.00108
Communales	La Chaux-de-Fonds Les Planchettes Le Locle Neuchâtel	Contribution pour énergies renouvelables régionales	CHFw/kWh	0.00500	0.00540
		Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01400	0.01512
Communales	Hauterive	Redevance pour l'utilisation du sous-sol communal	CHF/kWh	0.01650	0.01782

* prix arrondis à titre indicatif

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Dès le 1er janvier 2012, le prix de vente moyen de l'électricité fournie par VITEOS baisse de 3.4 %. Cette baisse s'explique par la diminution de 7.0% des coûts d'acheminement alors que les prix de l'énergie électrique restent stables.

Les PCP fédérales de 0.45 cts/kWh se composent de 2 parties: RPC de 0.35 cts/kWh et d'une nouvelle redevance fédérale pour la protection des eaux et des poissons de 0.10 cts/kWh. En l'état actuel de nos connaissances, les PCP communales ne subissent aucune modification; les Autorités cantonales traitent actuellement cette question.